

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 02 14

Objet :

Renouvellement de la convention avec la CCPP pour l'entretien du pôle multimodal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 21 décembre 2022, relative à une convention avec la Communauté de communes du Pays des Paillons pour l'entretien du pôle multimodal de la gare SNCF.

La communauté de communes du Pays des Paillons propriétaire du pôle multimodal de la gare SNCF en confie l'entretien à la commune de L'Escarène moyennant le versement d'une somme de 2 500 € par an pour la prise en charge des frais d'entretien.

Cette convention arrivant à échéance, monsieur le Maire propose de la renouveler pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Monsieur le Maire présente le projet de convention liant les deux entités précisant les conditions sans changement dans lesquelles cet entretien devra être assuré.

Une délibération est nécessaire pour adopter cette proposition et autoriser monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré

-Adopte la nouvelle convention annexée à la présente délibération

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260225-260214-DE Reçu le 04/03/2026 Publié le 04/03/2026
--

-Autorise monsieur le Maire à signer cette convention, effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Préfecture

006-210600573-20260225-260214-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026